

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 28 janvier 2006.

Présences : Paternoster Jean-Paul, Marcq Roland, Deveux Alain, Coeme Victor, Collard Jean-Pierre, Depouille Christophe, Marcelis Willy, Dupont Alexandre, Magos Patrick, Morelle Christian, Schallenbergh Freddy, Cazier Michel, Gossiaux Michel, Detongre Guy, Barbieux Nicolas, Detaille Eric, Bontemps Christian, Pilate Jean, Luyckx Jean-Marie.

Excusés : Laixhay Albert, Noël Alain, Dath Patrick.

La réunion débute à 9h30 précises.

1. Allocution du président

Le président remercie tous les membres présents et donne quelques explications au niveau de la maison wallonne de la pêche (facilités de parking et d'accès). Des boissons sont à disposition de ceux qui le souhaitent : il est toutefois demandé de rincer son verre avant de repartir.

Il présente ses meilleurs voeux à l'assemblée.

Le président souhaite que la réunion ne s'éternise pas, étant donné que deux divers sont annoncés, ce qui porte à 18 le nombre de points à l'ordre du jour, que Monsieur Bontemps doit quitter la salle à midi, et que le secrétaire doit partir à 13 h00.

2. Election statutaire : sortant et rééligible : le vice-président.

Aucune candidature n'ayant été introduite, le mandat de JP Paternoster est reconduit.

3. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 5 novembre 2005.

Aucune remarque n'est faite et le pv est signé par tous les délégués présents.

4. Commentaires des réunions BCFC des 17/12/2005 et 21/01/2006.

Les PV seront communiqués ultérieurement. Le président communique les grandes lignes de ce qui y a été discuté.

A. Au niveau des championnats de Belgique

a) Pour le C.B. de certaines catégories, certaines fédérations ont émis le souhait que des pêcheurs issus d'une même fédération ne puissent pas " tomber " l'un à côté de l'autre. Dans les faits, ce souhait n'est plus réalisable car le tirage au sort devient tellement dirigé que cela devient une distribution d'emplacements. Monsieur I. Van Houdt souhaite en revenir à un réel tirage au sort. Le CCPC marque son accord avec cette proposition.

b) Il avait été décidé de verser dans la caisse du BCFC (sauf Jeunes et Espoirs) les enveloppes revenant aux concurrents qui ne passent pas par la salle. Monsieur I. Van Houdt souhaite que ces enveloppes soient remises aux responsables des fédérations concernées. Le CCPC désire garder le système actuel, càd la remise dans la caisse du BCFC, sauf pour les jeunes et les espoirs.

c) Pour le C.B. Individuel, I. Van Houdt propose également d'apporter des modifications au système de classement et de report des points de la 1/2 finale. Lors de la deuxième journée, les qualifiés prendraient les points de la première journée, mais ramenés à un classement de 1 à 5 (tous les premiers de secteurs auraient 1 point au lieu de la moitié des points de la 1ère journée, même s'ils ont, par exemple, fait 4 et 3, tous les seconds de secteurs auraient 2 points, etc...). Ce système mettrait tous les concurrents sur le même pied, y compris dans les secteurs de pointe où les vainqueurs ont généralement plus de points que dans les autres secteurs. Le poids global départagerait les éventuelles

égalité. Le CCPC souhaiterait quand même obtenir des précisions écrites sur ce mode de classement, mais n'est pas opposé à la mise en application de ce système pour une période de deux ans.

d) Lors de la finale du CB 2005, quatre des six secteurs étaient des secteurs de pointe. Monsieur Van Houdt, dans un souci de régularité, propose de séparer dorénavant tous les secteurs. Le CCPC pense que, si l'idée est bonne, elle ne pourra sans doute pas être appliquée de manière systématique : il ne serait d'ailleurs pas correct de refuser l'organisation à une fédération qui ne pourrait pas respecter cette mesure.

Le secrétaire signale qu'il avait fait la même proposition pour l'interclubs, mais que cette proposition n'a pas été discutée au BCFC. Le CCPC pense que cette solution pourrait également être appliquée pour ce championnat. Il suffirait de modifier la grille d'attribution des places utilisée pour le championnat du monde et d'y ajouter un sixième secteur.

e) Le championnat Feeder était initialement prévu le 17 septembre. A la réunion du BCFC, il a été demandé de l'avancer au 10 septembre. Le CCPC n'y voit pas d'objection.

f) Pour le championnat à l'anglaise, les inscriptions sont désormais libres (suppression des quotas).

g) Lors de la réunion du 17 décembre, le CCCV avait proposé de distribuer des " wild cards " aux internationaux souhaitant participer au C.B. individuel. A l'examen, le CCPC ne peut marquer son accord. Il lui semble que l'esprit était de limiter le nombre de participants. Si une fédération souhaite attribuer des " wild cards ", elle peut le faire en son sein et sur le contingent de places qui lui est attribué.

h) Les réunions du BCFC sont désormais à dates fixes, savoir l'avant-dernier samedi de janvier, le dernier samedi d'avril et l'avant-dernier samedi d'octobre.

i) Le CCCV souhaitait également que le C.B. Handipêche soit organisé en région flamande pendant 2 ans, vu que le C.M. y sera organisé en 2007 (Stasegem). Le CCPC examine cette proposition et estime que cette solution n'est pas profitable à l'équipe qui risque de s'enfermer dans un carcan. Rien n'empêche le moniteur de faire des sélections sur le parcours du C.M.

B. Autres

a) La firme Sensas n'est plus sponsor des C.B. Des contacts ont été pris par E. Pinoy et par R. Marcq avec d'autres firmes mais n'ont pas encore abouti sur du concret. Une estimation de coût a été faite en l'absence de sponsoring : les frais se montent à environ 5.000 EUR (coupes : environ 1.600,00 EUR, intervention en liquide pour les différents C.B. - dont la carpe -, frais des organisateurs (palmarès, photocopies, encre d'imprimante, consommables des photocopieuses, kilomètres).

En clair, si le BCFC se contente du montant actuel des inscriptions, les deux commissions vont devoir intervenir pour boucler le budget nécessaire. Il est donc nécessaire de trouver une solution, déjà pour 2006, afin d'amener de l'argent liquide si l'on veut garder le montant actuel des prix et couvrir les frais d'organisation.

Après réflexion et discussion, le CCPC propose d'augmenter légèrement le montant des inscriptions. Il est important que le BCFC garde le contrôle de toutes les organisations de C.B. Cette proposition sera soumise très rapidement au CCCV pour examen, de manière à ce que le BCFC puisse décider à la prochaine réunion (avril).

b) Au niveau de l'équipe des " Espoirs ", I. Weerts souhaitait faire des sélections supplémentaires en vue du C.M. des 16 et 17 septembre au Portugal. Après discussion, il est convenu de faire des sélections ouvertes à tous. Les inscriptions sont à faire parvenir chez I. Weerts, via les fédérations, pour le 30 mars au plus tard. Le président se charge de faire insérer un petit encart dans le " Pêcheur Belge ".

c) Roland Marcq signale encore, en ce qui concerne le pv de la réunion du 17 décembre dernier, qu'il a proposé un certain nombre de modifications (texte en gras) et qu'il a même exigé, au nom du CCPC, que certains détails soient textuellement repris dans le PV, relativement au CB des carnassiers. Le président signale également, suite aux différents échanges de courriers et mails entre Monsieur W. Van de Velde et l'équipe Soupart - Bosco, qu'ils seront invités à se présenter à la prochaine réunion du BCFC afin d'exposer leurs griefs.

5. Pêche de nuit de la Carpe.

Le feuillet est toujours en cours de tournage et n'arrête pas de rebondir. Le CCPC n'a pas changé son point de vue qui est de maintenir la situation telle qu'elle se présentait au 31 décembre, ni plus, ni moins. Un courrier a par ailleurs été envoyé au ministre, par le président et au nom du CCPC, non seulement pour faire part de la position du CCPC, mais également pour signaler la surprise des fédérations qui lui avaient manifesté leur mécontentement de l'absence de réponse de sa part.

Une réunion est finalement prévue ce 1er février à la MPW à 18h00, en présence de Monsieur MOUTON (attaché au cabinet Lutgen) et les représentants du monde associatif, fédérations siégeant dans les commissions provinciales.

Monsieur Bontemps signale qu'il s'est entretenu longuement avec Monsieur MOUTON et que, sur la base de leur conversation, il est certain que les propositions qui seront faites ne vont pas satisfaire tout le monde. Il semble même que certaines mesures seront imposées (le texte étant déjà couché sur papier) et déplairont tant aux compétiteurs qu'aux autres pêcheurs. Il est dès lors capital que tous les pêcheurs défendent un point de vue commun. Monsieur Bontemps rappelle que la mission de la FSPFB est et a toujours été de mettre tous les acteurs autour de la table : en l'espèce, alors que l'objectif était presque atteint, le cabinet a coupé l'herbe sous le pied.

La désignation d'un rapporteur et l'établissement d'un pv seront également des choses à ne pas négliger. Il n'est pas normal qu'un cabinet ministériel intervienne par le haut, en écho à une minorité, et impose à son administration des modifications de la loi qui ne sont pas justifiées. C'est au contraire à l'administration même à faire des propositions lorsque certaines choses ne vont pas et que des modifications réglementaires se justifient.

6. Représentant BCFC pour la section Carpe.

Monsieur Bontemps signale qu'il a reçu un courrier de Monsieur Dingenen, lequel souhaite obtenir réponse à certaines questions qu'il se pose.

Monsieur Paternoster a démissionné de sa fonction de responsable de la section " carpe ". Le président signale qu'aucune candidature n'a été présentée. Selon Monsieur Bontemps, Marc Debras serait intéressé par ce poste. Le président signale toutefois qu'il a eu Monsieur Debras au téléphone et que cela ne lui a pas été confirmé. Dans tous les cas, la candidature doit être introduite par la fédération. Monsieur Deveux confirme que la candidature n'a pas été présentée. Les candidatures doivent en principe provenir d'une des deux commissions et la priorité est réservée aux délégués en place. A défaut, il sera fait appel aux fédérations.

Monsieur Bontemps devant quitter la réunion, souhaite encore livrer quelques informations :

- a) La fédération sportive est naturellement affiliée à la FIPS : la FIPS et l'Alliance européenne des pêcheurs (EAA) ont déposé un communiqué de presse à la commission européenne, qui est une motion de lutte contre les pêches illégales dans les eaux européennes (voir annexe 1).
- b) Monsieur Bontemps donne copie d'un courrier relatif à l'avant-projet de décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en communauté française (voir annexe 2).
- c) En matière de relations avec le cabinet, Monsieur Bontemps rappelle qu'il a déposé l'année dernière un dossier visant à l'obtention de fonds pour la pêche de compétition et notamment une enveloppe pour le Portugal. Bien que le manière dont le dossier était constitué a été positivement souligné, Monsieur Bontemps ne sait pas à quel niveau ce dossier se " ballade " actuellement et quand il va bien pouvoir ressortir. Rendez-vous a cependant été fixé avec l'Adeps.
- d) Monsieur Bontemps rappelle aussi le courrier relatif aux modifications du ROI de la FSPFB qu'il a adressé par mail à certains membres, et pour lequel il souhaite obtenir rapidement les réponses. (voir annexe 3).

- e) Le dossier pour la demande de subsides de Lixhe a été introduit.
- f) Les statuts du BCA doivent être rentrés, en principe, cette semaine (réunion 10/02/2006).
- g) Enfin, en ce qui concerne le tarif préférentiel accordé aux titulaires de licences pour l'abonnement au " Pêcheur Belge ", Monsieur Coeme regrette que ceux qui ont déjà souscrit l'abonnement soient finalement pénalisés. Monsieur Bontemps admet que cette situation est injuste et s'engage à faire le nécessaire pour que, dans ce cas, la différence soit ristournée à la fédération sur la base d'une liste à fournir.

7. Championnats de Belgique 2006 : candidatures CCPC.

Le président demande quelles fédérations sont candidates à l'organisation d'un des C.B. revenant au CCPC :

- a) 21/07/2006 : Match :
- b) 27/08/2006 : DVJE :
- c) 01/10/2006 : finale : Est competition.

Le président attire l'attention sur le fait que la mention de l'organisation de l'Interclubs est une erreur, celui-ci ayant été organisé en région wallonne en 2005.

Après discussion, l'APB pose sa candidature pour organiser le Match. A la demande de l'assemblée, la fédération du Sud-Brabant accepte d'organiser le DVJE, étant entendu que les parcours proposés seront les mêmes qu'il y a deux ans.

Les protocoles d'organisation sont à faire parvenir chez le président et chez le secrétaire pour le 1er mars 2006, au plus tard.

8. Proposition d'abonnement au Pêcheur Belge pour les titulaires d'une licence.

Il est fait référence au document qui était annexé à l'ordre du jour. Ce point a déjà été discuté ci-avant sous le point 6. Tant le président que l'assemblée estiment que la FSPFB a vraiment fait un geste vers les compétiteurs, et souhaitent qu'un effort soit fait pour y réserver une suite favorable.

9. Hameçon d'Or et de Cristal.

L'organisation se fera à Nivelles, au " Motel ", le dimanche 5 mars à midi. La tenue de ville est obligatoire. Le CCPC profitera de cette journée pour remettre les trophées de l'hameçon d'or aux lauréats, ainsi que les hameçons de cristal qui seront remis aux personnes ou aux clubs qui sont méritants. L'ordre des lauréats pour l'hameçon d'or (Schoubben, Di Venti et Voose) sera déterminé par les résultats du vote à intervenir sur la base d'un document qui sera transmis à chaque fédération avec le palmarès des nominés, de manière à ce que chaque fédération puisse faire sa proposition de classement en connaissance de cause. Il y aura lieu de compléter le bulletin de vote et de le renvoyer au président pour comptabilisation. Le souhait du CCPC est de faire participer tous les délégués. Le secrétaire vérifiera le classement avant la remise des trophées. Le moniteur ajoute que seront également invités les pêcheurs qui ont été sélectionnés pour les équipes nationales, tels Alain NOEL et Pierre-François DESCHEPPER, ainsi que les carpistes sélectionnés pour le CM et ceux sur le podium du C.B. Toutes les fédérations ont été appelées à verser leur tribut pour cette organisation. Le moniteur demandera également une intervention à la FSPFB.

10. Calendrier des rencontres internationales. Sélections. Présélections.

Le moniteur signale que le calendrier est sur le site. Le C.E. se déroulera en France et constitue l'objectif principal de la saison 2006. Le C.M. se déroule en effet au Portugal, ce qui sera beaucoup moins évident, compte tenu du fait que le poisson qui sera pris sur le parcours sera essentiellement de la carpe.

Au niveau des carnassiers, Monsieur Depouille communique les deux dates qui ont été arrêtées pour les deux manches du C.B. organisées en région francophone: il s'agit des

23 septembre (Robertville, sous réserve) et 7 octobre 2006 (Eau d'heure) (voir documents annexés et site www.carnassiers-fishingteam.be pour informations complémentaires).

L'aile " carnassier " organise aussi une coupe de la communauté francophone, en 4 manches. Les informations sont annexées au présent PV.

11. Situation comptable des fédérations. Rapport des vérificateurs aux comptes

Les vérificateurs, Messieurs Marcelis et Morelle, font rapport de la réunion de vérification qui s'est tenue préalablement ce matin avec le trésorier. Ils félicitent le trésorier pour la tenue de ses comptes, qui correspondent avec toutes les pièces qui ont été demandées et présentées. L'assemblée donne dès lors décharge au trésorier. Le bilan au 31 décembre 2005 présente un solde positif de 501,60 EUR.

Le trésorier remet ensuite le compte particulier de chaque fédération et fait quelques commentaires. Monsieur Marcelis fait remarquer qu'il est regrettable de constater que les fédérations ne bénéficient plus des 10 licences annuelles gratuites pour les jeunes, sans que le CCPC en ait débattu. Le trésorier répond que la situation n'a pas changé, mais que, comme c'était déjà le cas avant, il est nécessaire d'en demander l'application lorsqu'elle se justifie.

Dans le souci de respecter la transparence que la FSPFB souhaite dans tout ce qui a touche à la comptabilité, le CCPC décide de joindre une copie de la situation comptable au présent PV. Par ailleurs, le CCPC souhaiterait également que cette transparence soit réciproque et que la comptabilité de la FSPFB puisse être mise à disposition.

Il est précisé une nouvelle fois que, dans le cadre de ses activités pour le CCPC, Monsieur Depouille est temporairement (deux ans maximum) défrayé au même titre que les membres du bureau (frais exposés et déplacements). Les activités BCFC sont prises en charge par cette structure. Tout comme pour les différentes sections en place, l'idée est qu'elles doivent pouvoir rapidement s'autofinancer, les finances n'étant pas en mesure de supporter ces charges.

12. Barèmes : propositions Est Compétition.

Conformément à ce qui avait été demandé à la réunion précédente, les barèmes ont été réétudiés et Monsieur Jean-Pierre COLLARD en distribue un exemplaire à chacun (une version RIM sans déduction de frais d'organisation et une version RIM avec déduction de ces frais).

Monsieur Detaille ouvre une parenthèse et signale qu'il a été victime, dans le cadre d'une activité, de la taxe sur les jeux et paris (11% sur la " mise " si celle-ci est au moins égale à 6,20 EUR). Le CCPC répond que cela ne constitue pas un fait nouveau et que d'autres clubs (exemple : Courcelles Compétition) en ont fait les frais il y a déjà longtemps. Le secrétaire précise que chaque organisateur est exposé à ce problème, dès que les conditions sont remplies, mais qu'il n'existe heureusement plus que quelques contrôleurs fiscaux " zélés " qui s'amusent avec ce genre de brouilles.

Après discussion, le bureau et certains membres regrettent une fois de plus que Liège et Est compétition n'aient pas respecté la directive visant à appliquer uniformément le barème unique qui avait été adopté. Les membres de l'assemblée ne souhaitent pas imposer ce barème à l'ensemble des fédérations.

Il est exigé, lors de la demande de concours, de préciser (dans la rubrique " informations complémentaires ") quel barème sera applicable.

13. Listings et rentrées des demandes de concours 2006.

Le président donne lecture de la lettre reçue de la Fédération du Centre et qui fait état de la multiplication des concours organisés sur un secteur déterminé (porte de sécurité), sans tenir compte de la règle élémentaire de courtoisie qui voudrait qu'une fédération extérieure demande l'accord de la fédération locale pour organiser dans les eaux de cette dernière. Cet état de choses perturbe non seulement la pratique de la pêche pour les

pêcheurs locaux, mais gêne également les activités des sociétés locales. Le CCPC est entièrement d'accord avec cette réclamation et invite tous les délégués à respecter scrupuleusement cette directive.

Le président recueille les demandes de concours et distribue celles qui lui avaient déjà été envoyées.

14. Distribution des timbres et licences vierges.

Le secrétaire remet au trésorier les demandes de fournitures reçues de Monsieur Van Bockstal pour la Fédération du Centre.

15. Site internet du CCPC.

Il devient urgent de s'atteler à la mise à jour du site du CCPC (www.peches.be) et à la gestion du site. Monsieur Roland MARCO et le secrétaire ont déjà arrêté quelques dates afin de se rendre chez " crossroad " pour une information et se sont déjà accordés sur une forme de gestion (répartition des pages et des missions).

Monsieur Albert Coolens, du Luxembourg, est également disposé à donner un coup de main pour la gestion d'une partie du site, dont une partie " spots et rumeurs ".

16. Divers.

a) A la lecture des notes relatives aux organisations des championnats de Belgique 2006, le secrétaire note que la demi-finale devrait être organisée sur le canal Albert à Vroenhoven. Le dernier championnat qui y avait été organisé s'était révélé une véritable catastrophe au niveau des prises et il y a lieu de vérifier dans les pv du BCFC si ce parcours n'avait pas été purement et simplement interdit d'organisation.

Après discussion, ni le secrétaire, ni le CCPC ne s'opposent à ce que ce championnat soit organisé à cet endroit s'il est établi que du poisson y est capturé dans des proportions acceptables.

Le président se charge de signaler ceci à E. Pinoy.

b) En ce qui concerne les endroits proposés pour les organisations 2006, le parcours proposé pour le CB Handipêche est " Begijnenvijvers " et non " Begijnenvissers " (le lieu " begijnenvissers " existe aussi mais se situe à environ 50 km de l'autre).

c) Le secrétaire communique que l'A.S.B.L. " Fédération de Pêche et Pisciculture du Sud-Brabant " a changé de dénomination par modification de ses statuts et est devenue l'A.S.B.L. " Fédération de Pêche et Pisciculture de la Senne ".

La réunion est levée à 13h40.